

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**FIXANT LE MONTANT DES PRODUITS DE TARIFICATION ET DES TARIFS 2026  
DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES  
(EHPAD) "SAINT-CAMILLE" SITUÉ À ARRAS**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2026 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le montant des produits de tarification 2026 concernant l'EHPAD "Saint-Camille" situé à Arras (N° FINESS : 620105239) est fixé comme suit :

- Hébergement : 1 534 421,29 €

**Article 2 :**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 sont fixés comme suit :

Tarif hébergement permanent	64,19 €
Tarif chambre double	62,85 €
Résident de moins de 60 ans arrivé avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	70,08 €
Résident de moins de 60 ans arrivé après le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	70,35 €